2015
PANORAMA DES EVENEMENTS ET FAITS MARQUANTS

PANORAMA DES EVENEMENTS ET FAITS MARQUANTS 2015

M. Zouhair CHORFI, réélu pour la deuxième année consécutive à la tête de l'Organisation Mondiale des Douanes

Lors des 125èmes-126èmes sessions du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) qui se sont tenues du 11 au 13 juin 2015 à Bruxelles, le choix a été porté unanimement sur le Maroc, en la personne de M. Zouhair CHORFI, Directeur Général de l'Administration des Douanes marocaine, pour présider une seconde fois l'instance décisionnaire suprême de l'OMD.

Cette réélection met encore une fois en avant la confiance et l'estime dont bénéficie le Royaume auprès de la communauté internationale. Elle traduit également le rayonnement de la Douane marocaine notamment en Afrique ainsi que dans la région MENA qu'elle a représentée à l'OMD en tant que vice-président entre 2008 et 2014.

La Palestine proclamée 180ème membre de l'Organisation Mondiale des Douanes

Les travaux des assemblées annuelles de l'OMD tenues en juin 2015 ont été marqués par un événement phare : la proclamation de l'adhésion de la Palestine à cette institution internationale.

Tel est le couronnement des efforts déployés par l'ensemble des Administrations des Douanes de la région MENA et particulièrement l'Administration des Douanes marocaine qui, en sa qualité de Président depuis 2014 et tout au long de sa mandature en tant que Vice-Président de l'OMD et Représentant Régional MENA depuis 2008, a toujours fait montre de son soutien inconditionnel à la demande des Douanes palestiniennes et a œuvré pour mener à terme ce projet.

12

Signature d'un accord-cadre Douane-DGI pour un partenariat durable au service de l'économie nationale

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects a conclu avec la Direction Générale des Impôts, le 16 septembre 2015, un accord-cadre de coopération qui s'inscrit dans les orientations gouvernementales relatives à la coordination des actions des administrations.

Cet accord vise à créer davantage de synergies entre les organes, centraux et régionaux, des deux institutions dans le respect de leurs attributions respectives. Il prévoit ainsi une coopération permanente et ouverte sur tous les domaines d'intérêt commun, à travers notamment le développement des échanges d'informations, la catégorisation commune des opérateurs économiques, la facilitation des procédures administratives, la coordination en matière de contrôle et de recouvrement des créances publiques et le partage des bonnes pratiques.

Rencontre avec des représentants de la Chambre des Conseillers

L'Administration des Douanes a organisé, le 14 janvier 2015, au profit d'une délégation de la Commission des finances, de la planification et du développement économique de la Chambre des Conseillers, une rencontre d'information ponctuée par une visite sur le terrain au niveau du port de Casablanca.

L'objectif escompté étant de rapprocher davantage les représentants de la nation des diverses responsabilités conférées à la Douane et de ses instruments et soubassements juridiques, de leur fournir l'ensemble des outils nécessaires au suivi parlementaire en relation avec les attributions de celle-ci et ainsi de leur faciliter l'examen des questions s'y rapportant.

Prestations de service via internet : lancement du paiement des créances douanières par carte bancaire

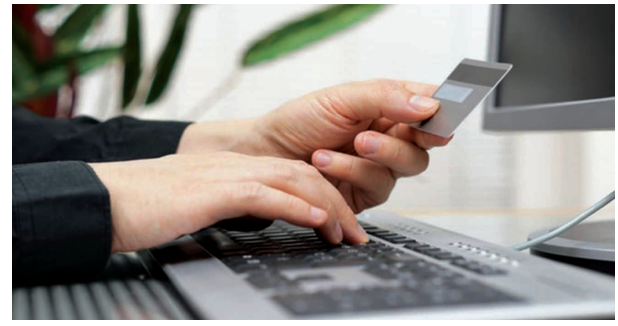

Mis en place en août 2015, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, ce nouveau service de paiement électronique par carte bancaire permet aux opérateurs économiques accédant au système de dédouanement en ligne « BADR », d'acquitter à distance, via Internet, le montant des droits et taxes dont ils sont redevables.

Le télé-règlement des créances douanières offre à ses utilisateurs toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité, de fiabilité et de visibilité. Les montants télé-payés correspondent aux créances que les opérateurs sélectionnent parmi celles mises en recouvrement.

La Douane scelle de nouveaux partenariats avec des acteurs privé et public pour un objectif commun d'efficience

La journée du 04 février 2015 a été marquée par la signature d'un accord-cadre et d'une convention entre la Douane et deux de ses partenaires, respectivement la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de Production et d'Exportation des Fruits et Légumes (FIFEL) et l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

L'accord conclu vise, notamment, à améliorer l'environnement procédural, réglementaire et juridique dans lequel opèrent les entreprises du secteur des fruits et légumes de façon à faciliter leurs échanges commerciaux et à renforcer leur compétitivité.

La convention de partenariat signée avec l'EACCE, quant à elle, vise à renforcer la coopération entre les deux organismes publics à travers le partage d'informations et la concertation systématique dans les domaines d'intérêt commun.

Fin novembre 2015, la pêche a été bonne pour les douaniers au port de Casablanca

Ce ne sont pas moins de 34 millions de pétards interdits à l'importation que des éléments de la Douane ont réussi à intercepter, le 27 novembre 2015 au port de Casablanca, à l'intérieur d'un conteneur de 40 pieds.

Les 737 000 paquets renfermant la marchandise importée illégalement ont été retrouvés dans un conteneur, dissimulés parmi des articles de décoration en provenance d'un pays asiatique.

Cette saisie a été réalisée dans le cadre des opérations de contrôle douanier visant à contrer toute tentative d'introduction sur le sol marocain de produits pouvant présenter une menace pour la santé ou la sécurité des citoyens.